

Point 34 – Délégation de la compétence d’attribution des aides de l’Etat en faveur du logement social – Programmation 2014 – Avenants 1 au titre de l’année 2014 aux conventions avec l’Etat et l’Agence Nationale de l’Habitat

Groupe communiste – Marie Annick BENATRE (Nantes)

Madame la Présidente, chers collègues,

Avec cette délibération, nous abordons une question majeure, celle du droit au logement qui est un droit fondamental et les politiques à mettre en œuvre pour relever les défis du mal-logement, et répondre aux enjeux d’un logement de qualité et abordable pour tous et toutes.

Nous souhaitons donc profiter de celle-ci pour exprimer quelques remarques.

La compétence d’attribution des aides de l’Etat, comme le soutien des aides de l’ANAH pour la requalification du parc privé sont des points d’appui importants pour mener une politique publique de l’habitat au plus près des besoins et des objectifs définis par le Programme Local de l’Habitat sur lequel nous sommes engagés.

Nous constatons, avec la loi ALUR, un tournant par rapport aux politiques précédentes qui n’avaient qu’un objectif celui d’enfermer le logement dans une logique marchande en nourrissant la spéculation foncière et immobilière entamant ainsi la mise à mort du logement social dans sa dimension généraliste. Cependant, corseté par la réduction des déficits publics, l’engagement de l’Etat dans le rehaussement des aides à la pierre reste très négatif. Nous le constatons dans cette délibération :

- Crédits alloués par l’Etat en 2013 pour Nantes Métropole : 7 676 000 euros,
- Crédits alloués en 2014 : 6 873 000. Seuls, les droits à engagements de l’ANAH augmentent mais ces financements restent aléatoires, vous le savez bien.

C'est dire combien les moyens alloués pour répondre à l'ambition affirmée par le gouvernement de 500 000 logements neufs par an dont 115000 logements sociaux sont loin d'être à la hauteur.

Et pourtant, le besoin de construire du logement social, pour tous et partout est toujours criant ! La crise du logement est toujours aussi prégnante et est alimentée par une pénurie de construction adaptée aux ressources des ménages et par la spéculation immobilière et foncière. Le cercle des victimes de cette crise ne cesse de s'élargir. Les 17000 demandes de logements sociaux en attente dans notre métropole sont les plus visibles.

Nous le savons tous le logement devient un puissant facteur d'exclusion, et génère de nouvelles inégalités. Il est donc urgent de mesurer combien les inégalités récurrentes en matière de localisation des logements sociaux sur tout le territoire de Nantes Métropole pèsent sur la réponse globale à cette demande. Nous réitérons la demande formulée dans le précédent mandat de moduler la Dotation de Solidarité aux Communes qui ne respectent pas la loi des 25% de logements sociaux obligatoires.

De plus, favoriser la diversification de l'offre de logements neufs avec 600 logements PLS est certes un élément du parcours résidentiel ; **mais encore faut-il pouvoir commencer ce parcours résidentiel qui débute souvent par du logement social locatif !**

Pour terminer, nous souhaitons qu'une réflexion s'ouvre pour sortir la politique du logement des lois du marché sur notre territoire par des engagements nouveaux et réciproques avec les promoteurs, une régulation des prix des loyers dans le parc privé, une réflexion sur le coût du foncier...

Je vous remercie de votre attention.